



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 17/09/2026

Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part aux délibérations
11	11	10

L'an deux mille vingt-six et le 17 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : MIEHE Jérémie, représenté par BESSIERE Jean-Louis.

Date de la convocation : 09/09/2026

Date d'affichage : 09/09/2026

Mme ALCOUFFE Maryse a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX SUITE AUX DOMMAGES CAUSES PAR LES INONDATIONS DU 12 et 13 FEVRIER 2026_ DE_2026_81

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux intempéries du 12 et 13 février dernier, les inondations importantes de l'Aveyron ont causé de nombreux dommages et la commune de Belcastel a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté du ministère de l'Intérieur du 24/02/2026.

Les dégâts subis concernent les berges de la rivière dans la traverse du village, les équipements électriques et l'éclairage de sécurité du camping et les pompes des stations de relevage du réseau d'assainissement collectif.

La commune a tout mis en œuvre pour réparer rapidement une partie de ces biens, en avançant les frais, en l'attente des aides et les remboursements de l'assurance.

A ce jour, les investissements réalisés sont exposés ci-après aux élus :



TRAVAUX	ENTREPRISE	COUT HT	COUT TTC
CAMPING: Bornes électriques, barrière, alarme crues et équipements sanitaires	SARL CHAPELLE	14 295.54 €	17 154.65 €
BERGES DE L'AVEYRON: Remise en état	EURL SIRMAIN T	3 639.52 €	4 367.42 €
CHEMINEMENTS DU CAMPING: Remise en état	EURL SIRMAIN T	3 362.85 €	4 035.42 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF: rempl 2 pompes, 2 poires de niv et boites de racc	SUEZ	4 180.00 €	5 016.00 €
TOT		25477.91€	30 573.49€

Monsieur le Maire précise que l'assurance a remboursé 12734.19 € sur le montant total des travaux et que restent à la charge de la commune 12 743.72 €, soit environ 50% du coût HT des travaux.

Puisque la remise en état des berges de l'Aveyron et l'ensemble des interventions sur le camping municipal constituent des opérations éligibles au titre de deux programmes d'aides différents du Conseil Départemental de l'Aveyron, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soumettre au Conseil Départemental de l'Aveyron les demandes d'aides sur les programmes indiquées ci-dessous par les deux plans de financement suivants :

DISPOSITIF AMENAGEMENT DE RIVIERES pour les travaux relatifs aux berges de l'Aveyron : Remise en état des berges suite aux inondations. Montant Travaux : 3639.52 € HT. Opération inscrite au budget au compte 2113, non éligible aux FCTVA

ORGANISME - AIDE	POURCENTAGE	FINANCEMENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10% du montant TTC	436.74 €
ASSURANCE	50% du montant HT	1 819.76 €
TOT AIDES		2 256.50 €
AUTOFINANCEMENT		2 110.92 €

DISPOSITIF HEBERGEMENTS TOURISTIQUES pour les travaux relatifs au camping municipal de Belcastel : Remise en état du terrain, remplacement des Bornes électriques et travaux sur la barrière, sur l'alarme crues et les équipements des sanitaires. Montant travaux 17 658.39€ HT. Opération inscrite au budget compte 212, éligible aux FCTVA.



ORGANISME - AIDE	POURCENTAGE	FINANCEMENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30% du montant HT	5 297.52 €
ASSURANCE	50% du montant HT	8 829.19 €
TOT AIDES	80%	14 126.71 €
AUTOFINANCEMENT	20%	3 531.68 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- VALIDER les travaux réalisés pour un montant de 25 477.91 € H.T., soit 30 573.49 € € TTC
- APPROUVER les plans de financement prévisionnel exposé par les tableaux ci-dessus
- SOLLICITER les aides financières du Conseil Départemental comme indiqué par les plans de financement ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les devis et les documents relatifs à ce projet.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Maryse ALCOUFFE

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 23/09/2026
- Publication le 23/09/2026